

Pôle communication
Tél.: 24 65 42

Vendredi 24 avril 2020

INFO PRESSE

Le pont de la Névou interdit aux véhicules de plus de 12 tonnes

La direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres de la Nouvelle-Calédonie (DITTT) informe les usagers de la RT3 que la circulation sur le pont franchissant la Névou entre Bourail et Houailou, à proximité de la tribu de Gondé, sera limitée à 12 tonnes maximum dès le début de la semaine prochaine.

Cet ouvrage présente, en effet, des dégradations importantes nécessitant des restrictions immédiates.

Une déviation pour les véhicules dont le poids est supérieur à 12 tonnes sera mise en place par la transversale Koné-Tiwaka (RPN2).

Une étude de renforcement provisoire est en cours afin de pérenniser l'ouvrage dans l'attente des travaux de reconstruction.

